

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/07/2017

Dossier complet le :

27/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-005405

1. Intitulé du projet

Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Sète

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'Agglomération du Bassin de Thau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2010 10166 13155 010013

Forme juridique

Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Parking courte durée nord : 40 places Parking courte durée sud : 50 places Parking longue durée nord : 150 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se développe sur deux emprises distinctes au nord et au sud de la gare de Sète.

L'aménagement comprend :

- la réalisation d'une gare routière urbaine au sud avec une zone de régulation pour l'ensemble des transports en communs au nord avec dépose minute gare
- un réaménagement routier de l'ensemble du périmètre pour faciliter et sécuriser les manoeuvres
- le développement de l'information multimodale
- des liaisons piétonnes et cycles facilitées- des espaces de déposes minutes au sud et au nord
- la desserte taxi au sud et au nord
- la création d'espaces de stationnement de courte et longue durée au nord
- le réaménagement du parvis de la gare.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs des aménagements sont les suivants :

- carrefour quai Maréchal Joffre /Pont de la gare/route de Cayenne : l'objectif est de réduire la place de l'automobile dans ce carrefour,
- parvis de la gare (place André Cambon) : l'objectif est d'aménager un parvis à usage prioritaire des piétons,
- liaison intermodale : l'objectif est de créer une extension du parvis piétons et assurer l'articulation et la continuité entre ce parvis et la gare routière, il en est de même pour l'usage cycles avec des zones de stationnement vélos conséquentes et un parking vélo sécurisé.
- parking des logements : l'objectif est de maintenir 3 places de stationnements et de définir un projet paysager,
- gare routière : l'objectif est d'implanter une gare routière d'une capacité de 8 quais accessibles depuis la route de Cayenne,
- parking courte-durée sud : l'objectif est de maintenir la fonction de stationnement à courte durée d'environ 50 places,
- parking courte-durée nord : l'objectif est d'implanter un parking courte durée d'environ 40 places avec un aménagement paysager,
- axe piéton nord : l'objectif est d'implanter un axe piéton dont la fonction est d'assurer la continuité des cheminements depuis la passerelle jusqu'au carrefour de traversée de la route de Balaruc (RD2),
- parking longue-durée nord : l'objectif est d'aménager un parking longue-durée d'environ 150 places, avec un aménagement paysager qualitatif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 12 mois sur la partie sud.

Ils sont séquencés en plusieurs phases :

- L'aménagement du sud de la gare se fera en premier avec un usage sous exploitation.
- L'aménagement du Nord de la gare se fera dans un second temps, lorsque la passerelle sera réalisée soit d'ici 4 ans environ.
- Le mail piéton vers l'étang au Nord, les gradins au Sud, l'aménagement du quai Maréchal Joffre se feront dans un avenir plus lointain en fonction des besoins et de l'évolution des usages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va permettre de structurer l'offre en stationnement et de réorganiser les pratiques et l'accessibilité de la gare (piétons, vélos, bus, taxi, dépose minute).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.2.3.0)

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	3,6 ha Sud : 2,1 ha Nord : 1,5 ha
Nombre de places de stationnement	250 places dont 150 places longue-durée

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Gare de Sète
78, place Cambon, 34200 Sète

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 08 ' 41 " E Lat. 43 ° 19 ' 44 " N

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 09 ' 00 " E Lat. 43 ° 19 ' 41 " N

Communes traversées :

Sète

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étang de Thau situé au nord de l'aménagement est inclus dans la ZNIEFF de type II n°34210000 " Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sète est bordée au Nord par l'Etang de Thau et au Sud par la mer Méditerranée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement a été approuvé le 22 juin 2015 par le Conseil Municipal de Sète
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le giratoire existant situé au sud s'inscrit dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Sète (secteur 1 du cœur de ville historique et secteur 2 du port, des canaux des bassins 2a) (ex ZPPAUP et AVAP) Une partie du parvis de la gare s'inscrit dans le périmètre de protection du Théâtre Molière (Monument Historique Inscrit)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sète est couverte par un PPR inondation "Bassin versant de l'Etang de Thau" approuvé le 25 janvier 2012. Le secteur est situé partiellement en zone inondable de par le phénomène de submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étang de Thau situé à environ 100 m des aménagements est une composante de la ZPS FR9112018 "Etang de Thau et Lido de Sète à Agde".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune continuité écologique n'est présente, tous les espaces sont isolés les uns des autres. Aucune dynamique écologique d'intérêt ne peut se mettre en place. Enfin le seul intérêt patrimonial est représenté par les arbres remarquables : des platanes. Le 1er est situé à proximité immédiate de la gare et l'alignement des autres à l'Ouest du pont. En ce qui concerne la faune, les gros platanes peuvent abriter des nids(chouca). Il est néanmoins peu probable qu'ils abritent des chiroptères étant donné leur localisation sur des espaces très fréquentés. Les milieux prospectés ne présentent aucun intérêt écologique, il s'agit de friche urbaine très dégradée et sans connexion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas de nature à impacter les habitats / espèces inscrits au FSD du site (avifaune). Pour éviter une incidence indirecte du projet sur les sites Natura 2000, les eaux de ruissellement des parkings seront collectées puis dirigées vers des systèmes de traitement quantitatif et qualitatif avant rejet au milieu naturel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les espaces prospectés sont composés de friche très dégradée et sans connexion. Le projet n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement tient compte des enjeux liés à la submersion marine (cote notamment) pour ne pas aggraver l'inondabilité du secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de structurer l'offre en stationnement et de rendre accessible aux piétons et à la desserte en transport en commun la gare de Sète. Le projet n'impacte pas les installations ferroviaires. L'offre en train, source de trafic induit restera identique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'aménagement est concerné par les émissions sonores de la voie ferrée Lunel - Sète et par la RD2 classée en catégorie 3 (secteur affecté par le bruit : 100 m de part et d'autre de la chaussée)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage nocturne, comme actuellement, mais matériel plus performant que l'actuel. Eclairage de type LED, plus économe en énergie
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ne générera pas de trafic supplémentaire et permettra au contraire de pacifier la circulation routière tout en favorisant l'usage des modes doux (cycles, piétons) ou alternatif à la voiture individuelle (transport en commun)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système d'assainissement pluvial permettra d'assurer l'écoulement des eaux jusqu'au milieu récepteur, à savoir la mer Méditerranée via la partie Nord dans l'étang de Thau et la partie sud dans le bassin du Midi. L'examen de l'impact du projet montre que l'impact quantitatif en terme d'augmentation du ruissellement est négligeable et que par ailleurs le projet est situé à proximité des milieux récepteurs sans enjeux quantitatifs à l'aval. Le principe d'assainissement retenu consiste à collecter la totalité des eaux (voiries, parkings) et de les diriger vers un dispositif de traitement avant rejet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements feront l'objet d'un traitement paysager qualitatif. Malgré la présence d'un périmètre de protection lié au théâtre Molière, l'aménagement projeté améliorera la qualité paysagère du site (structuration du stationnement aujourd'hui anarchique, intégration paysagère des parkings).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accompagnement du Pôle d'Echange Multimodal se fait avec la mise en place d'offres alternatives (transport en commun, modes doux) qui engendre une modification positive et une amélioration de l'offre bus, cycles, marche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement a pour objet d'améliorer un site et un fonctionnement existant fortement dégradé faute d'aménagement suffisant et de lisibilité des itinéraires. L'amélioration de l'accessibilité, de l'intermodalité et de la desserte du Pôle d'Echange Multimodal va contribuer positivement à la collectivité tant sur le plan de la sécurité des flux que de l'attractivité de ce pôle d'échange qui, intrinsèquement, permet au plus grand nombre d'accéder au réseau de transport collectif, source d'efficacité dans les transports et d'amélioration du cadre de vie. Les enjeux identifiés concernent le patrimoine et la gestion de l'eau. Sur le premier point, la qualité architecturale et paysagère de l'aménagement améliorera l'existant. Sur le second point, le principe d'assainissement retenu permettra de maîtriser quantitativement et qualitativement les eaux pluviales issues de l'aménagement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte du patrimoine naturel (ZNIEFF et Natura 2000) Extrait du plan de zonage du PPRI Carte du patrimoine culturel (Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP) et périmètre de protection des monuments historiques) Photomontage des aménagements

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Frontignan

le,

19 Juin 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

